



Pacific Regional Centre

for the Joint Implementation of the Basel and Waigani Conventions



Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme

What is the Pacific Regional Centre (PRC) ?

Based at SPREP in Samoa, the PRC aims to strengthen the capacity of Pacific Island countries party to the Conventions to promote the environmentally sound management of waste in a coordinated manner through better integration of regional strategies, and relevant conventions.

What does the PRC do ?

The core functions of the PRC are to :

- Provide training and technology transfer
- Gather, assess and disseminate information
- Raise awareness
- Support the development of chemical and hazardous waste legislation
- Develop technical guidelines
- Encourage greater participation of NGOs and the business sector

Promoting interlinkages

The PRC presents the opportunity to create a synergy with other chemical conventions such as the Stockholm and Rotterdam Conventions.

Combined, the four chemical conventions actively promote information exchange and technical capacity building, as well as providing some financial assistance for Pacific Island countries. In this regard, discussions have commenced with the Secretariat of the Stockholm Convention on the possibility of PRC hosting a Stockholm centre.

Development of national regulatory framework

The PRC is engaged in providing assistance with the development of legislation for the implementation of the four chemical conventions.

Integrated waste strategy

The PRC is currently working with the Secretariat of the Basel Convention, the Regional Seas Unit of UNEP, and SPREP to develop a regional integrated waste management strategy.

Basel Convention

The Basel Convention is the world's environmental agreement on waste. Covering over 160 national governments, the Convention aims to protect human health and the environment against the adverse effects of inappropriate waste management. The Convention covers toxic, poisonous, explosive, corrosive, flammable, ecotoxic and infectious waste that is being moved from one country to another.

Waigani Convention

The Convention entered into force in 2001 and aims to ban the importation of hazardous and radioactive wastes (the latter are not part of the Basel Convention) into South Pacific Forum countries. It also aims to control transboundary movement and management of hazardous waste within the Pacific region.

For more information on the PRC contact :

Jacques Mougeot
PRC/SPREP

PO Box 240, Apia, Samoa

T +685 21929, F +685 20231 jacquesm@sprep.org, www.sprep.org



Centre régional océanien

pour la mise en œuvre conjointe
des conventions de Bâle et de Waigani

Qu'est-ce que le Centre régional océanien (PRC) ?

Basé au PROE (Samoa), le PRC a pour objet de renforcer la capacité des pays insulaires océaniques parties à ces conventions afin de promouvoir de manière coordonnée la gestion environnementale des déchets grâce à une meilleure intégration des stratégies régionales et des conventions pertinentes.

Que fait le PRC ?

Les principales fonctions du PRC sont les suivantes :

- Formation et transfert de technologies
- Collecte, évaluation et diffusion d'informations
- Sensibilisation
- Soutien à l'élaboration de textes législatifs sur les déchets chimiques et dangereux
- Élaboration de directives techniques
- Promotion de la participation des O.N.G. et des entreprises

Établissement de liens avec d'autres conventions

Le PRC offre la possibilité de créer une synergie avec d'autres conventions sur les substances chimiques, dont les conventions de Stockholm et de Rotterdam.

Collectivement, ces quatre conventions encouragent activement l'échange d'informations et le renforcement des capacités techniques ainsi que la fourniture d'une assistance financière aux pays insulaires océaniques. À cet égard, des discussions ont été entamées avec le Secrétariat de la Convention de Stockholm concernant la possibilité d'accueillir son centre régional au sein du PRC.

Élaboration de cadres de réglementation nationaux

Le PRC fournit une assistance en vue de l'élaboration de textes législatifs visant la mise en œuvre des quatre conventions sur les substances chimiques.

Stratégie intégrée de gestion des déchets

Le PRC collabore avec le Secrétariat de la Convention de Bâle, les Unités pour les mers régionales du PNUE et le PROE en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale intégrée de gestion des déchets.

Convention de Bâle

La Convention de Bâle est l'accord international portant sur la gestion environnementale des déchets. Ratifiée par plus de 160 gouvernements nationaux, elle a pour objet de protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes pouvant résulter de la mauvaise gestion des déchets. Cette convention couvre les mouvements transfrontières de déchets toxiques, explosifs, corrosifs, inflammables, écotoxiques et infectieux.

Convention de Waigani

Cette convention, entrée en vigueur en 2001, a pour objet d'interdire l'importation dans les pays du Forum du Pacifique Sud de déchets dangereux et radioactifs (ces derniers n'étant pas visés par la Convention de Bâle) et de contrôler les mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux en Océanie.

Programme régional
océanien de l'environnement



Pour en savoir plus sur le PRC, veuillez contacter :
Jacques Mougeot
PRC/SPREP

PO Box 240, Apia, Samoa

T +685 21929, F +685 20231 jacquesm@sprep.org, www.sprep.org